

# Compte rendu de Conseil Communautaire du 17 mai 2017

## Présents

BEAUMONT SUR GROSNE	Monsieur Jean-Pierre BONNOT
BISSY SOUS UXELLES	Madame Michelle PEPE
BOYER	Monsieur Jacques HUMBERT
BRESSE SUR GROSNE	Monsieur Marc MONNOT
CHAMPAGNY SOUS UXELLES	Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE
CHAPAIZE	Monsieur Jean-Michel COGNARD
CORMATIN	Madame Pascale HAUTEFORT
CURTIL SOUS BURNAND	Madame Monique HUGEL
ETRIGNY	Monsieur Nicolas FOURNIER
GIGNY SUR SAONE	Monsieur Jean-Paul MENNEGLIER
LAIVES	Monsieur Jean-Claude BECOUSSE
	Madame Martine GRANDJEAN
MALAY	Monsieur Claude PELLETIER
MONTCEAUX-RAGNY	Monsieur Michel MAUGARD
NANTON	Madame Véronique DAUBY
	Madame Estelle PROTAT
SAINT AMBREUIL	Madame Suzanne D'ALESSIO
SAINT CYR	Monsieur Christian PROTET
	Madame Martine PERRAT
SAVIGNY SUR GROSNE	Monsieur Jean-François PELLETIER
SENNECEY LE GRAND	Monsieur Jean BOURDAILLET
	Madame Maud MAGNIEN
	Monsieur André SOUTON
	Monsieur Pierre GAUDILLIERE
	Madame Marie FERNANDES ROCHA
VERS	Monsieur Jean-Marc GAUDILLER

## Excusés :

BOYER	Monsieur Jean-Paul BONTEMPS (pouvoir Jacques HUMBERT)
CORMATIN	Monsieur Jean-François BORDET (pouvoir Pascale HAUTEFORT)
LA CHAPELLE DE BRAGNY	Madame Elisabeth CHEVAU (pouvoir Suzanne D'ALESSIO)
GIGNY SUR SAONE	Monsieur Marc GAUHTIER (pouvoir Jean-Paul MENNEGLIER)
JUGY	Monsieur Fabien BRUSSON
LAIVES	Madame Virginie PROST (pouvoir Martine GRANDJEAN)
LALHEUE	Monsieur Christian CRETIN (pouvoir Marc MONNOT)
MANCEY	Madame Christine BOURGEON
MONTCEAUX RAGNY	Monsieur Christian DUGUE (pouvoir Michel MAUGARD)
SENNECEY LE GRAND	
	Monsieur Alain DIETRE (pouvoir Jean-Claude BECOUSSE)
	Madame Patricia BROUZET
	Madame Edith LUSSIAUD
	Madame Nathalie DEJAEGUER (pouvoir Pierre GAUDILLIERE)
	Monsieur Estéban LOPEZ
	Monsieur Didier RAVET (pouvoir André SOUTON)

La séance est ouverte à 20h00.

Le Président remercie les délégués de leur présence.

Sont désignés comme secrétaires de séance :

Madame Suzanne D'ALESSIO et Monsieur Philippe CHARLES DE LA BROUSSE

Le Président demande aux délégués de pouvoir intégrer à l'ordre du jour les points suivants :

- Le projet de restructuration informatique et téléphonique de tous les services
- Dans le cadre de la fibre optique il faudrait délibérer par principe pour confirmer au Conseil Départemental le versement des 80% sur 2017 de la contribution à hauteur de 1,2 millions d'euros, ce qui fera par la suite l'objet d'un emprunt.
- Dans le cadre de la fibre optique il faudrait délibérer par principe pour confier à la Caisse des Dépôts et Consignation le travail de recherches de meilleures modalités de financement.
- Aménagement sécuritaire du hall d'entrée de l'espace multi-accueil petite enfance

## **I. DECHETS**

### **a) Nouveaux statuts du SMET 71**

Le Président donne la parole à marc MONNOT, Vice-Président en charge des déchets, qui informe le Conseil, de la nécessité, d'apporter des modifications aux statuts du SMET 71. Il en présente les raisons et demande aux délégués de se prononcer sur cette modification de statuts.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale conduit à une modification du périmètre actuel du SMET 71.

La Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon a étendu son territoire à 14 communes.

La Communauté d'Agglomération « Mâconnais Val de Saône » (CAMVAL) a fusionné avec la Communauté de Communes « Beaujolais Mâconnais » pour devenir la Communauté d'Agglomération « Mâconnais Beaujolais Agglomération ».

La Communauté de Communes du Tournugeois a fusionné avec la Communauté de Communes du Mâconnais Val de Saône, pour s'appeler la Communauté de Communes du Mâconnais-Tournugeois.

La Communauté de Communes Entre la Grosne et le Mont Saint Vincent a été dissoute au 01/01/2017. Certaines communes ont été absorbées par des communautés de communes membres du SMET 71. D'autres ont été intégrées au sein d'EPCI non membres du Syndicat mixte.

La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise a étendu son territoire à 6 nouvelles communes.

La Communauté de Communes Entre Saône et Grosne a étendu son territoire à 6 nouvelles communes.

Le SICED Bresse Nord a modifié ses statuts en août 2015 et est devenu un syndicat mixte fermé à la carte.

Le SIRTOM de la Région de Chagny a modifié ses statuts en octobre 2016 et est devenu un syndicat mixte fermé à la carte.

Le SIVOM du Louhannais, syndicat de communes, a également modifié ses statuts pour devenir un syndicat mixte fermé à la carte.

Les statuts du SMET 71 doivent en conséquence être révisés pour prendre en compte cette évolution du territoire et modifier quelques règles de fonctionnement afin d'améliorer l'organisation du syndicat.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et selon les actuels statuts, pour que les statuts soient adoptés, ils doivent recueillir l'avis des adhérents du SMET 71, par délibérations concordantes des organes délibérants et par les deux tiers au moins des adhérents représentant plus de la moitié de la population totale ou par la moitié au moins des membres représentant les deux tiers de la population.

Chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois au cours duquel il peut émettre un avis favorable, défavorable ou ne pas émettre d'avis. Dans ce dernier cas, il est réputé favorable à l'issue des trois mois de procédure.

Etant entendu que la Communauté d'Agglomération « Mâconnais Beaujolais Agglomération » (CAMBA) ne pourra figurer sur les nouveaux statuts, en qualité de membre, que si la procédure de son adhésion préalablement enclenchée, ait été validée à la majorité qualifiée des membres du syndicat.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'Adopter les nouveaux statuts du SMET 71,
- D'Autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **b) Surendettements**

Le Président donne lecture au Conseil, d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur PRABEL Receveur, par lequel ce dernier l'informe de 2 procédures de surendettement concernant des foyers du territoire.

Il est donc demandé d'annuler les sommes de 73,26 € et 155,78€ pour la redevance incitative.

Il précise que le juge chargé de l'exécution de ces procédures a conféré force exécutoire au rétablissement personnel sans liquidation judiciaire recommandé par la commission de surendettement de la banque de France ; ce qui entraîne l'effacement de toutes les dettes.

Par conséquent, le Président informe le Conseil du devoir de suivre le déroulement de cette procédure, il précise que les créances éteintes et notamment celles liées à la redevance incitative, ne peuvent faire l'objet d'aucun recouvrement forcé.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ACCEPTE cette demande
- AUTORISE le Président à suivre les procédures d'effacement de dettes.

## **II. ESPACE SANTE SERVICES CORMATIN**

### **a) Acquisition d'une partie du terrain pour l'euro symbolique**

### **b) Autoriser le Président à signer les actes notariés et les documents de bornage**

Le Président avec l'appui de Pascale HAUTEFORT, Déléguée Communautaire et adjointe à Cormatin, informe le Conseil que dans le cadre de la reprise du projet de maison médicale pluridisciplinaires sur Cormatin portée par l'ex Com Com entre la Grosne et le Mont St-Vincent, une opportunité se présente, puisque la commune de Cormatin est prête à céder un terrain vierge pouvant accueillir un nouveau projet d'environ 200m<sup>2</sup>, pour l'euro symbolique. Les professionnels de santé concernés par l'ancien projet ont été rencontrés à plusieurs reprises et 4 se sont déjà engagés à intégrer le projet d'espace santé service envisagé par notre Communauté de Communes (Médecin, cabinet infirmières libérales, sage-femme, ostéopathe). Le Président précise qu'il semble donc opportun d'acquérir la parcelle AB n°235 en totalité et une partie de la parcelle AB n°152 pour 1€ symbolique afin de lancer la concrétisation de ce projet.

Véronique DAUBY, Déléguée Communautaire et Maire de Nanton s'interroge quant à la cohérence de ce maillage, puisqu'à 17km de Cormatin, sur Cluny, une maison médicale existe et qu'à 10km, sur St-Gengoux le National, un projet de même nature est en cours.

Le Président rappelle que le secteur de Cormatin est en zone blanche (c'est-à-dire désertification médicale) et qu'il est primordial pour les administrés, les commerçants d'assurer le maintien de l'activité médicale et de santé.

Pascale HAUTEFORT, précise également que le tourisme peut-être fortement impacté par la désertification médicale puisque le site de Taizé accueille plusieurs milliers de touristes. Elle précise que ces terrains sont situés à proximité de tous les autres services.

Michel MAUGARD, Suppléant Communautaire pour la commune de Montceaux-Ragny, précise qu'actuellement il y a un réel problème d'organisation entre les médecins et les pharmacies de garde du fait de cette désertification.

A ce titre, le Président informe le Conseil que la pharmacienne de Cormatin a travaillé avec les professionnels de santé dans le cadre de ce projet d'espace santé services. Elle y est tout à fait favorable et cela apparaît primordial pour la pérennité de son activité extrêmement profitable aux habitants de son territoire.

Il sera ensuite nécessaire de procéder au bornage de cette parcelle ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accepter cette proposition d'acquisition de parcelles à l'euro symbolique
- D'autoriser le Président à signer les actes notariés correspondant à cette acquisition
- D'autoriser le Président à commander le bornage des parcelles et à régler les frais s'y rapportant ;

### **c) Projet - Lancement de la consultation des maîtres d'oeuvre**

Le Président informe le Conseil que, pour permettre l'avancement de ce projet il est nécessaire de lancer une consultation d'architecte afin de pouvoir retenir le maître d'œuvre qui sera en charge de ce dossier.

A ce titre il donne lecture du calendrier de réalisation qui nous permettra de livrer la structure au plus tard en février 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser le Président à lancer la consultation des maîtres d'œuvre.

### III. SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE POUR LE RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL DES Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP) DE SAONE ET LOIRE

Le Président informe le Conseil de l'organisation par les JSP de Sennecey-le-Grand ce samedi 13 mai 2017 du rassemblement technique Départemental des JSP de Saône et Loire. Compte tenu de l'envergure de cette manifestation et des exploits apportés par les JSP. Il propose de leur attribuer à titre exceptionnel la somme de 500€ supplémentaires.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'accepter l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500€ aux JSP.

### IV. SPANC : NOUVEAUX TARIFS VIDANGE ET NOUVEAUX TARIFS CONTROLE Tarifs SPANC : Vidanges

Le Président donne lecture au Conseil des nouveaux tarifs applicables aux usagers, relatifs aux vidanges et faisant suite à l'appel d'offre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'établir les redevances du SPANC pour les opérations réalisées comme suit :

Descriptif	Unité	Prix en € HT
Vidange d'une installation jusqu'à 2000l sans bac dégraisseur	forfait	146
Au-delà : le m3 extrait	m3	42
Vidange d'un bac à graisse jusqu'à 500 litres	forfait	146
Au-delà : le m3 extrait	m3	57
Vidange d'un poste de relevage	m3	40
Vidange de micro station d'épuration	m3	73
Mise en place de tuyaux supplémentaire au-delà de 50 m (coût par fraction de 10 mètres)	10ml	31
Remplacement ou complément de pouzzolane	Kg	16
Dégagement d'un regard non accessible et non visibles lors d'une intervention programmée.	forfait	31
Supplément pour intervention sous 24h (jours ouvrables)	forfait	83
Supplément pour intervention sous 5 jours ouvrables	forfait	52
Déplacement sans intervention (forfait)	forfait	52

#### Tarifs SPANC : Contrôles

Le Président donne lecture au Conseil des nouveaux tarifs applicables aux usagers, relatifs aux contrôles des installations SPANC et faisant suite à l'appel d'offre.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'établir les redevances du SPANC pour les opérations réalisées comme suit :

Descriptif	Unité	Prix en € TTC
Contrôle de bon fonctionnement (installation - 20 équivalent habitant)	Forfait	100
Contrôle de bon fonctionnement (installation + 20 équivalent habitant)	Forfait	130
Diagnostic vente (installation - 20 équivalent habitant)	Forfait	90
Diagnostic vente (installation + 20 équivalent habitant)	Forfait	134
Contrôle de conception et d'installation d'une installation neuve ou à réhabiliter	Forfait	88
Supplément si besoin d'une visite pour vérification d'éléments techniques	Forfait	60
Nouvelle vérification en cas d'avis défavorable sur contrôle de conception	Forfait	60
Contrôle de bonne exécution des travaux d'une installation neuve ou à réhabiliter	Forfait	117
Deuxième visite de terrain en cas de filière complexe nécessitant un deuxième passage	Forfait	60
Nouvelle vérification en cas d'avis défavorable sur contrôle de réalisation	Forfait	55
Déplacement sans intervention	Forfait	77

#### V. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le Président donne la parole à Michelle PEPE, Vice-Présidente en charge du personnel qui rappelle au Conseil :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Madame la Vice-Présidente propose le tableau des effectifs suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE	EQUIVALEN T TEMPS PLEIN
<b>Filière administrative</b>				
Attaché	A	1	35	1
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	16	0,46
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35	1
Adjoint administratif principal	C	1	35	1

2 <sup>ème</sup> classe					
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	28		0,80
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	18		0,51
Adjoint administratif	C	5	35		5
Adjoint administratif	C	1	28		0,80
<b>Total</b>		<b>12</b>			<b>10,57</b>
<b>Filière sportive</b>					
Educateur APS principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35		
<b>Total</b>		<b>1</b>			<b>1</b>
<b>Filière technique</b>					
Agent de maîtrise principal	C	1	35		1
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35		1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35		1
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	31		0,89
Adjoint technique	C	1	17		0,49
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	8		0,23
Adjoint technique	C	3	35		3
Adjoint technique	C	2	31		1,78
<b>Total</b>		<b>11</b>			<b>9,39</b>
<b>Filière Animation</b>					
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35		1
Adjoint d'animation	C	5	35		5
Adjoint d'animation	C	1	31		0,89
Adjoint d'animation	C	4	30		3,44
Adjoint d'animation	C	1	26		0,74
Adjoint d'animation	C	1	26.25		0,75
Adjoint d'animation	C	1	23		0,66
Adjoint d'animation	C	1	7		0,20

Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	13,07	0,37
<b>Total</b>		<b>15</b>		<b>13,05</b>
<b>Filière médico-sociale</b>				
Aux. de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35	1
Aux. de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35	1
Infirmière classe normale	A	1	14	0,40
<b>Total</b>		<b>3</b>		<b>2,40</b>
<b>Filière sociale</b>				
Agent socio-éducatif principal	B	1	30	0,86
Educateur de Jeunes Enfants	B	1	30	0,86
Agent social principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	32	0,91
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35	1
Agent social	C	1	35	1
Agent social	C	2	29	1,66
Agent social	C	1	28	0,80
Agent social	C	1	14	0,40
<b>Total</b>		<b>9</b>		<b>7,49</b>
<b>Total général</b>		<b>51</b>		<b>43,90</b>

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter les modifications apportées au tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

Michelle PEPE, précise ensuite que le point de l'ordre du jour concernant les primes aux agents en CDD est ajourné et reporté au prochain conseil du mois de Juin.

## VI. RESTRUCTURATION TELEPHONIQUE ET INFORMATIQUE

Le Président donne la parole à Christian PROTET, Vice-Président en charge des bâtiments, qui informe les Délégués des gros problèmes de fonctionnements du matériel (informatique et téléphonique) des services administratifs (Sennecey et Savigny) du fait de l'extension des compétences et donc de l'augmentation du nombre de bureaux et d'agents. Le matériel n'est plus assez puissant voire obsolète. Il explique les transformations nécessaires pour permettre un fonctionnement optimal autant en matière de débit, de partage que de sécurité.

### Matériel informatique :

Il précise qu'il est possible d'acquérir du matériel neuf (17 182€ HT) mais également d'opter pour de la location (527,49€ HT par mois pendant 36 mois) ou (323,03€ HT par mois pendant 63 mois).

### Matériel de téléphonie

Il précise qu'il est possible d'acquérir du matériel neuf (6 504,43€ + 496,19€ maintenance annuelle) mais également d'opter pour de la location (188,74€ par mois maintenance comprise de 41,35€ HT par mois pendant 60 mois)

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité et sur les conseils techniques de Christian PROTET, décide :

- d'accepter la proposition de restructurer les installations informatiques et téléphoniques
- d'accepter les propositions de location des matériels (informatique sur 36 mois et téléphonique sur 60 mois)
- d'autoriser le Président à commander les travaux et signer les contrats correspondants

## VII. FIBRE OPTIQUE

### a. Engagement de principe pour versement des 80% de financement au CG71.

Le Président donne la parole à Christian PROTET, Vice-Président en charge du numérique, qui informe le Conseil de la nécessité de prendre une délibération de principe pour certifier au Conseil Départemental de Saône et Loire (porteur du dossier) notre engagement à verser 80% (soit 1,2 millions d'euros) du coût global de l'installation de la fibre sur notre territoire, avant le 31 décembre 2017.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter le principe de cette proposition
- d'autoriser le Président à en informer les services du Conseil Départemental concernés.

### b. Notification de principe CDC

Dans le cadre de la fibre optique, Le Président informe le Conseil de la nécessité de prendre une délibération de principe pour confier à la Caisse des Dépôts et Consignation le travail de recherches de meilleures modalités de financement de cette opération.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'accepter le principe de cette proposition
- d'autoriser le Président à confier à la Caisse des Dépôts et Consignation le travail de recherches de meilleures modalités de financement de cette opération

## VIII. PETITE ENFANCE

Le Président donne la parole à Suzanne D'ALESSIO, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, qui informe le Conseil que, du fait du succès rencontré par l'espace multi-accueil de Sennecey-le-Grand, il serait nécessaire de pouvoir utiliser une partie du grand hall d'entrée comme salle d'éveil. Elle explique le projet d'installation d'une petite barrière de séparation qui interdit l'accès des enfants à la porte d'entrée. Or pour des questions de sécurité (norme incendie) ce projet doit être présenté en Sous-Préfecture où la commission de sécurité émettra un avis.

## IX. QUESTIONS DIVERSES

Ingénierie économique : le Président présente un peu le bilan de l'avancée économique concernant la zone d'activité de Sennecey-le-Grand. Il présente les grandes lignes de l'organisation envisagée en matière de personnel pour le démarchage professionnel, la promotion, la communication etc...

Il informe que les études préalables et obligatoires pour l'aménagement des ZA pourraient être éligibles à des subventions il est donc nécessaire d'acquérir ces zones d'activité assez rapidement afin de pouvoir ensuite, une fois propriétaire, lancer le démarrage des études et solliciter les aides.

Il informe également qu'il a déjà été contacté par des entreprises dont une qui souhaite s'installer au plus tard en 2019. Son activité correspond à la déclinaison environnementale que nous souhaitons afficher sur cette zone.

La séance est levée à 21h30.